

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE268

présenté par
M. Dufau, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT

A la dernière phrase de l'alinéa 12, substituer au mot:

"souhaite"

les mots:

"plaide auprès des Etats membres de l'Union européenne pour"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de renforcer le plaidoyer de la France en faveur de l'affectation d'une part du produit de la future taxe européenne sur les transactions financières.